

## Communiqué de presse

04 décembre 2023

# Deux études sur l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes nocturnes

**Le Parc national des Cévennes, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE48) et la commune d'Alès, a réalisé deux études sur l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes nocturnes.**

Ces études ont été conduites à la demande de différents partenaires (communes et syndicats de l'électricité). Leur objectif est d'évaluer, sur le territoire du Parc national, les éventuels bénéfices engendrés par la rénovation de l'éclairage public sur la biodiversité. Des travaux de modernisation ont été engagés dans les communes suite à la labellisation du Parc en tant que Réserve internationale de ciel étoilé en 2018. Réalisés en partenariat avec les syndicats d'électricité de la Lozère (SDEE 48) du Gard (SMEG 30) de l'Ardèche (SDE 07) et Alès Agglomération, ils ont permis à ce jour de rénover 7600 points lumineux sur les 20 000 existants sur l'ensemble du territoire du Parc.

### Une étude sur le causse Méjean

Une étude s'est déroulée sur le causse Méjean (en partenariat avec le SDEE48) pour comparer deux types de luminaires LED : 1800 K (température de couleur chaude avec un rendu de lumière jaune-orangé) et 3000 K (température de couleur froide avec un rendu de lumière blanche) et un point sans éclairage servant de témoin.

Des pièges à interception en vol ont été fixés sous ces luminaires au cours de 6 nuits réparties entre début juillet et début septembre pour mesurer le niveau d'activité des insectes nocturnes. Les insectes capturés ont ensuite été identifiés par catégorie : diptères (mouches et moustiques), hyménoptères (abeilles, guêpes...), hétéroptères (papillons nocturnes) et coléoptères (scarabées, hannetons...).

On a pu constater en moyenne, 51 insectes capturés par nuit sous la lampe de 3000 K contre 35 insectes sous la lampe de 1800 K et seulement 3 insectes pour le point sans éclairage, soit un écart de 30 % entre les deux types de luminaire. Ces premiers résultats sont très intéressants mais ils méritent d'être confirmés, c'est pourquoi une étude complémentaire sera de nouveau conduite en 2024.

## Une autre étude en milieu urbain

Une autre étude, réalisée en partenariat avec la commune d'Alès, a consisté à comparer des luminaires LED avec diminution de puissance en milieu de nuit, à ces mêmes luminaires LED avec extinction entre minuit et 6 h du matin. Les résultats montrent que, en moyenne, 42 individus ont été capturés par nuit sous les luminaires avec une diminution de puissance, contre 7 individus sous les luminaires avec extinction en cœur de nuit, mettant en évidence une diminution significative de 83 % du nombre d'invertébrés capturés en pratiquant l'extinction.

Forts de ces premiers renseignements le PNC a décidé de reconduire ces études l'année prochaine sur un plus grand nombre de nuits échantillonnées afin d'avoir des résultats plus robustes, pour confirmer les constats suivants :

- l'intérêt de l'extinction en milieu de nuit pour les insectes nocturnes (en comparaison à la baisse d'intensité),
- et le caractère moins impactant des luminaires à température de couleur chaude (1800 k par rapport à ceux de couleur froide (3000 k).

## Études réalisées en partenariat avec :



**Contact presse :** Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières